



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision : données
et indicateurs relatifs au Programme de développement
durable à l'horizon 2030**

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les travaux réalisés actuellement pour mettre en place le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport, le Groupe d'experts décrit les activités menées en 2021 en application de la décision 52/101 de la Commission de statistique, notamment : a) un examen de la méthodologie du cadre d'indicateurs et la mise à jour de la classification par catégories ; b) des travaux sur la ventilation des données ; c) l'affinement des indicateurs ; d) l'amélioration de la circulation et de la communication à l'échelle mondiale des données relatives aux objectifs de développement durable ; e) les travaux menés par le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et le Groupe de travail sur l'information géospatiale. La Commission sera en outre saisie des documents d'information suivants : le rapport du Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement dans lequel celui-ci rend compte de ses travaux et propose un indicateur pour la cible 17.3 ; le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable ; et des directives pratiques relatives à l'estimation sur petits domaines dans le cadre des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts et à fournir des orientations pour la suite des travaux du Groupe. Les mesures que la Commission est invitée à prendre figurent au paragraphe 41 du rapport.

* E/CN.3/2022/1.



Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a chargé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts a été adopté par l'Assemblée dans sa résolution 71/313 sur les travaux de la Commission de statistique relatifs au Programme 2030.

2. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts rend compte des travaux qu'il a menés en 2021, conformément au programme de travail approuvé par la Commission de statistique et à la décision 52/101 de la Commission (voir E/CN.3/2021/24). Dans la section II du rapport, le Groupe d'experts résume ses travaux sur la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs. Dans les sections III et IV, il présente les activités relatives à la ventilation des données et les activités des trois groupes de travail. Dans la section V, le Groupe d'experts décrit son programme de travail pour 2022. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section VI.

II. Application du cadre mondial d'indicateurs

3. En 2021, le Groupe d'experts a continué d'organiser des réunions publiques trimestrielles, axées sur des sujets choisis liés au suivi des objectifs de développement durable. Ces réunions se sont tenues sous forme virtuelle en mars, en juin et en septembre, et ont chacune réuni plus de 240 représentants des pays membres, des pays observateurs, des organisations internationales et régionales et des parties prenantes¹. Entre les réunions publiques, le Groupe d'experts a poursuivi ses échanges par voie électronique et a tenu ses réunions mensuelles virtuelles tout au long de l'année 2021.

4. La douzième réunion du Groupe d'experts s'est tenue sous forme virtuelle du 2 au 4 novembre et a réuni plus de 388 participants, parmi lesquels des représentants d'États Membres, des représentants d'entités et d'organismes internationaux et d'autres parties prenantes. Lors de cette réunion, les participants ont examiné la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; ont passé en revue les travaux menés par le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et le Groupe de travail sur l'information géospatiale ; ont mis à jour la classification par catégories en se fondant sur l'examen annuel relatif à la disponibilité des données et ont examiné les lacunes en matière de données ; ont discuté des différents aspects d'un examen des métadonnées, notamment des activités du sous-groupe chargé des métadonnées ; et ont examiné les travaux en cours sur la ventilation des données et le futur programme de travail du Groupe. En outre, les participants ont partagé les données d'expérience et les meilleures pratiques relatives au suivi et à la communication d'informations sur les objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et mondial, sur la ventilation des données, sur les innovations en matière de données et sur les activités de renforcement des capacités liées aux objectifs de développement durable.

¹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

5. Pendant la réunion, et par correspondance électronique ultérieurement, le Groupe d'experts a examiné et approuvé le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable et la proposition d'indicateur pour la cible 17.3.

6. En février 2021, Cara Williams (Canada) a été élue coprésidente par le Groupe, en remplacement de Viveka Palm (Suède), qui a pris d'autres fonctions en dehors de Statistics Sweden. En juin 2021, comme le prévoit le mandat du Groupe d'experts en application de la décision 48/101 de la Commission de statistique, un roulement a été observé dans la composition et la présidence du Groupe d'experts. De nouveaux membres ont été désignés au moyen des mécanismes régionaux existants². Karen Chavez (Colombie) a été élue coprésidente, en remplacement d'Albina Chuwa (République-Unie de Tanzanie). M^{me} Chavez et M^{me} Williams sont les coprésidentes actuelles.

A. Examen de la méthodologie du cadre d'indicateurs et mise à jour de la classification par catégories

7. Conformément à son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a examiné la disponibilité (au 4 octobre) des données se rapportant aux indicateurs des catégories I et II dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs, afin d'évaluer le nombre de pays et le pourcentage de la population dans chaque région où les indicateurs s'appliquaient. L'examen a été présenté à la douzième réunion du Groupe. Six indicateurs remplissaient les critères pour être reclassés à la catégorie I : 1.3.1, 1.5.3/11.b.1/13.1.2 (un indicateur polyvalent), 5.2.1, 6.1.1, 17.13.1 et 17.17.1.

8. D'après la classification par catégories mise à jour à l'issue des examens, sur les 231 indicateurs uniques, 136 relèvent de la catégorie I, 91 de la catégorie II et 4 de plusieurs catégories à la fois (les composantes de ces indicateurs n'appartiennent pas toutes à la même catégorie). Le Secrétariat mettra à jour la classification par catégories sur une base annuelle à la suite de l'examen de la disponibilité des données pour les indicateurs des catégories I et II et publiera les dernières informations disponibles sur la page Web correspondante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification>³.

9. Au 8 novembre 2021, la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable comprenait des données relatives à 213 des 231 indicateurs uniques et plus de 1,4 million d'entrées. Les données relatives à six indicateurs supplémentaires devaient être soumises à la Base de données en décembre 2021. Dans le cas de la plupart des indicateurs pour lesquels des données n'ont pas été soumises, les organismes responsables ont communiqué une date de soumission estimative – en 2022 pour la plupart – ou ont fourni un plan de données actualisé [certaines soumissions de données ont été retardées en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19)].

B. Améliorations annuelles proposées

10. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale et au plan et critères établis par le Groupe d'experts en ce qui concerne les améliorations mineures pouvant être apportées sur une base annuelle (E/CN.3/2017/2, par. 21), le Groupe d'experts a examiné la liste des améliorations proposées par ses membres et les

² La composition actuelle du Groupe d'experts est disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/members/>.

³ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

organismes responsables et s'est accordé sur deux améliorations (indicateur 11.5.2 et indicateur 16.1.4) devant être présentées à la Commission pour examen (voir annexe I). L'affinement de l'indicateur 11.5.2 consiste en la division de l'ancien indicateur en nouveaux indicateurs 11.5.2 et 11.5.3 correspondant aux deux mesures qui composent actuellement l'indicateur. Cet affinement permet de bien distinguer les séries de données qui composent l'indicateur original 11.5.2. Il facilitera l'affectation de séries de données aux indicateurs et est conforme aux annotations des définitions de structures de données relatives aux échanges de données. Il n'ajoute aucune nouvelle mesure au cadre mondial d'indicateurs et ne change pas le nombre total d'indicateurs uniques du cadre. L'affinement consistant à diviser un indicateur en deux est une exception et ne sera pas reproduit pour d'autres indicateurs.

C. Examen des métadonnées et sous-groupe d'experts sur les métadonnées

11. L'une des tâches du Groupe d'experts consiste à examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et à leurs métadonnées, notamment les éléments rédactionnels, la grammaire, la cohérence et l'homogénéité, tels que présentés à la douzième réunion du Groupe d'experts. Ainsi, le Groupe examine régulièrement les métadonnées se rapportant aux indicateurs du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment lorsqu'un organisme responsable demande à ce qu'un indicateur soit reclassé ou revoit la méthode de calcul associée à un indicateur. En outre, le Groupe d'experts a formé un sous-groupe en 2020 afin de procéder à un examen approfondi et complet des métadonnées, visant à améliorer la qualité globale des métadonnées des indicateurs en vue de faciliter la transmission des données et d'améliorer la mise en œuvre des indicateurs par les pays. À la suite de la rotation des membres en juin 2021, le sous-groupe a invité de nouveaux membres à se joindre à lui. Les pays membres ayant rejoint le sous-groupe sont les suivants : Allemagne, Canada, Colombie, Danemark, France, Irlande, Malaisie et Suède. À l'origine, le sous-groupe prévoyait que ses travaux se dérouleraient de novembre 2020 à avril 2021, mais le calendrier a été modifié afin de permettre aux responsables de soumettre leurs métadonnées dans le nouveau modèle demandé par la Division de statistique qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat fin 2020. Le sous-groupe a commencé à examiner les métadonnées déjà transférées vers le nouveau modèle (133 indicateurs) et prévoit que cette activité se poursuive jusqu'en février 2022. À la suite de l'examen, les travaux du sous-groupe seront évalués afin de mettre à jour les activités et le calendrier. Le sous-groupe bénéficie, pour mener à bien ses travaux, des réalisations du projet de traduction des métadonnées se rapportant aux objectifs de développement durable, dans le cadre duquel les métadonnées des indicateurs relatifs aux objectifs sont traduites dans d'autres langues à l'aide d'outils de traduction assistée par ordinateur⁴.

12. Afin de faciliter l'examen des métadonnées, le sous-groupe a également fourni aux responsables des critères d'examen détaillés à prendre en compte lors de la mise à jour des métadonnées, notamment un examen rédactionnel et grammatical et une vérification de la cohérence et de l'homogénéité des données⁵. En outre, le Groupe d'experts a rappelé les procédures d'examen relatives aux mises à jour des métadonnées soumises par les organismes responsables, notamment ce qui suit :

⁴ Voir <https://worldbank.github.io/sdg-metadata/>.

⁵ Voir https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-12/10a_b_Metadata-IAEG-co-chair.pdf.

a) La Division de statistique envoie une demande de mise à jour des données et des métadonnées à la fin de chaque année. Toutes les autres mises à jour de métadonnées sont amorcées par les organismes responsables. La Division examine la mise à jour de métadonnées soumise en suivi des modifications. Si les mises à jour avec suivi des modifications n'altèrent pas de façon substantielle la méthode de calcul, les métadonnées sont mises à jour ; autrement, celles-ci sont examinées par le Groupe d'experts ;

b) Le Groupe d'experts formule des commentaires ou demande aux organismes responsables des informations et/ou des explications supplémentaires. Une fois que toutes les questions soulevées ont été traitées, les métadonnées mises à jour sont publiées sur la page de dépôt des métadonnées.

D. Améliorer la circulation des données pour la communication d'informations sur les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale

13. Dans sa décision 52/101, la Commission a demandé au Groupe d'experts et aux organismes responsables de poursuivre leur dialogue afin d'améliorer la circulation des données pour l'établissement de rapports mondiaux sur les objectifs de développement durable, notamment en identifiant les bonnes pratiques et en continuant de perfectionner les outils permettant de coordonner efficacement les demandes de données adressées aux pays. Les coprésidentes du Groupe d'experts et du Comité de coordination des activités de statistique, ainsi que la présidente du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, avec le concours de certains organismes responsables clefs, ont tenu deux réunions, en mai et en septembre 2021, afin d'aborder la question de la mise en œuvre de la décision et de la réponse à apporter aux préoccupations des pays. Lors de ces réunions, les coprésidentes et la présidente ont reconnu qu'au fil des ans, le partenariat entre les pays et les organismes responsables avait permis la diffusion d'une grande quantité de données sur les objectifs de développement durable et que l'objectif commun des États membres et des organismes responsables était de produire des données de qualité pour le suivi des objectifs de développement durable. Il a également été noté que la circulation des données variait selon les indicateurs et les pays.

14. Les réunions des coprésidentes ont permis de formuler des recommandations clefs et d'assurer le suivi nécessaire à l'amélioration de la circulation des données, de la communication d'informations sur les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et des processus de collecte et de validation des données. À cet égard, les organismes responsables sont invités à prendre les mesures suivantes :

a) Échelonner sur l'année, aussi régulièrement que possible, le processus de validation afin d'éviter la concentration de toutes les demandes en novembre et en décembre, compte tenu également des fêtes de fin d'année ;

b) Être plus transparent sur les sources de données et les méthodes servant à mesurer l'indicateur ;

c) Utiliser des systèmes de validation informatique conviviaux (prenant en charge différents formats) afin que les demandes puissent être facilement partagées entre les organismes concernés d'un même pays ;

d) Être plus transparent sur les noms des institutions qui sont contactées dans un même pays, parallèlement à l'organisme national de statistique, afin de valider les indicateurs (éviter l'utilisation de copies carbone aveugles afin de faciliter la liaison entre les organismes et d'autres institutions nationales) ;

e) Allouer un temps suffisant à la validation, si possible au moins un mois ;

f) Préciser de manière explicite si le processus de validation des indicateurs comporte d'autres données non liées aux objectifs de développement durable afin d'aider les pays à hiérarchiser la validation des indicateurs selon un ordre accordant la priorité aux indicateurs se rapportant à ces objectifs.

15. Lors de ces réunions, les coprésidentes ont également examiné les incohérences entre les séries de données nationales et internationales relatives aux estimations démographiques. En guise d'exemples d'incohérences, le Groupe d'experts a fourni les séries de données nationales et internationales de deux pays à l'équipe spéciale du Comité de coordination des activités de statistique sur l'utilisation des données démographiques dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts assurera le suivi de cette question avec le Comité.

16. Une autre difficulté abordée lors de la réunion était celle de la validation des estimations basées sur des images-satellites, notamment en raison du temps et des ressources nécessaires et du manque d'informations détaillées fournies par les responsables sur le type d'images-satellites utilisées. Le Groupe d'experts a demandé au Groupe de travail sur l'information géospatiale d'explorer la possibilité d'identifier des critères de validation minimums ou des paramètres communs que les organismes responsables devraient soumettre en guise de métadonnées. Le Groupe de travail prévoit de commencer ces travaux sous peu et y associera les organismes responsables qui utilisent actuellement les observations de la Terre pour calculer les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail a également été invité à tenir compte des travaux effectués par les équipes spéciales sur l'utilisation des données satellitaires et de télédétection en statistique officielle et sur les observations de la Terre. Il a été convenu que les coprésidents du Groupe d'experts et du Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies continueraient de se réunir régulièrement afin de maintenir un dialogue ouvert et continu sur la circulation des données.

E. Mise en commun de données d'expérience et de meilleures pratiques en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement durable

17. Dans le cadre de son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a été chargé de se concentrer sur la mise en œuvre du cadre d'indicateurs et sur le partage de données d'expérience et de meilleures pratiques en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement durable, notamment sur les plateformes nationales, les tableaux de bord, les portails des objectifs et d'autres outils d'évaluation des progrès ; la communication des données relatives aux objectifs de développement durable ; la ventilation des données ; et les mesures à prendre pour remédier au manque de données sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Conformément à son programme de travail, le Groupe d'experts a invité les pays, les organismes et les parties prenantes à étayer les différentes initiatives portant sur ces questions lors de leurs réunions publiques trimestrielles. En outre, le Groupe d'experts a élaboré un questionnaire afin de recueillir, auprès des pays et des commissions régionales, de brèves descriptions présentant les meilleures pratiques dans ces domaines. Au 10 novembre 2021, 48 pays et deux commissions régionales avaient répondu au questionnaire et fourni des résumés succincts dans lesquels ils présentaient les meilleures pratiques et fournissaient des liens vers des sites Web et d'autres informations ou documents, ainsi que des commentaires relatifs aux

difficultés particulières rencontrées ou des suggestions à l'attention du Groupe d'experts⁶.

F. Renforcement des capacités dans le cadre des objectifs de développement durable : base de connaissances relatives au renforcement des capacités du Comité de coordination des activités de statistique et du Groupe d'experts

18. Dans sa décision 52/101, la Commission de statistique a souligné que les pays avaient besoin d'un soutien technique et financier accru pour renforcer leur capacité de suivi, pour produire des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et pour moderniser leurs systèmes statistiques. En réponse à cette demande, les coprésidents du Groupe d'experts ont demandé des informations sur les activités de renforcement des capacités menées par les organismes responsables. Le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ont envoyé à leurs membres une enquête d'évaluation des activités de renforcement des capacités menées par les organismes responsables et les autres organisations qui appuient la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

19. Au 10 novembre 2021, 19 organisations internationales et régionales et quatre commissions régionales avaient répondu en donnant des exemples d'activités de renforcement des capacités relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Une page Web abritant une base de connaissances sur le renforcement des capacités sera créée à partir des réponses fournies sur les activités de renforcement des capacités, des documents d'orientation et d'autres ressources mises à disposition par les organismes responsables, les commissions régionales et les autres organisations internationales et régionales qui appuient la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et le suivi de ces objectifs. Il est prévu que la page Web fournisse des informations sur les activités de renforcement des capacités et les ressources y allouées par objectif de développement durable, cible et indicateur ; par sujet (activités de renforcement des capacités couvrant plusieurs indicateurs et des domaines élargis de suivi des objectifs) ; par région (essentiellement avec la contribution des commissions régionales et d'autres organisations régionales). Elle contiendra également des liens Web et des documents de référence.

III. Travaux sur la ventilation des données

20. Dans sa décision 52/101, la Commission de statistique a salué les travaux que le Groupe d'experts a consacrés à la ventilation des données, en particulier la création d'une équipe spéciale chargée de l'estimation sur petits domaines, et a encouragé la poursuite de ces travaux en vue de fournir aux pays des indications détaillées et des outils supplémentaires. Les travaux antérieurs du Groupe d'experts consacrés à la ventilation des données comprennent notamment l'élaboration d'un ensemble de critères de base relatifs à la ventilation, une mise au point détaillée sur les critères de ventilation de tous les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, un récapitulatif des catégories et des niveaux de ventilation des données actuellement en place et prévus par les organismes responsables, un récapitulatif des priorités

⁶ Les informations et les exemples seront compilés et mis à disposition à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/>.

stratégiques par niveau de ventilation et un récapitulatif des outils et méthodes de ventilation des données actuellement utilisés⁷.

21. Dans son questionnaire sur les meilleures pratiques décrit au paragraphe 17 ci-dessus, le Groupe d'experts a inclus une question demandant aux pays et aux commissions régionales de présenter leurs stratégies de ventilation des données, leurs publications, les meilleures pratiques de ventilation des données relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, ainsi que les solutions adoptées par les pays pour remédier aux difficultés rencontrées dans ce domaine. Ces informations seront compilées en vue de compléter le recensement des outils et méthodes actuellement utilisés pour ventiler les données effectuées par le Groupe d'experts en 2020. Les travaux menés en la matière ont pour objectif de fournir aux pays un ensemble de ressources de référence utiles et centralisées sur la ventilation des données et les meilleures pratiques suivies par les autres pays.

22. L'autre axe de travail consiste à élaborer des directives et outils relatifs à l'estimation sur petits domaines dans le cadre des objectifs de développement durable. Sous la direction du Groupe d'experts et du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, la Division de statistique, en collaboration avec de nombreux experts issus des pays, des organismes régionaux et internationaux et du monde universitaire, a créé une boîte à outils pour l'estimation sur petits domaines dans le cadre des objectifs de développement durable. Ayant pour objet d'aider les pays à utiliser des méthodes d'estimation sur petits domaines afin d'améliorer la disponibilité des données relatives aux groupes de populations vulnérables, cette boîte à outils fournit des directives pratiques et des études de cas par pays, des conseils sur l'environnement favorable à l'utilisation de l'estimation sur petits domaines en vue de la production de données officielles, et offre aux partenaires un espace pour consigner et diffuser leurs méthodes d'estimation sur petits domaines.

23. La boîte à outils fournit des outils pratiques pour l'analyse de l'estimation sur petits domaines assortis de références donnant accès à des informations plus détaillées. Elle fournit également des exemples et des études de cas spécifiques par pays portant sur différents indicateurs d'objectifs de développement durable. Les consultations menées avec des experts et divers organismes nationaux de statistique ont permis de développer la boîte à outils en ayant à l'esprit l'environnement favorable nécessaire à l'utilisation de l'estimation sur petits domaines en vue de la production de données officielles. La boîte à outils comprend également des conseils sur la communication des estimations sur petits domaines aux décideurs politiques et au grand public. Elle sera mise à la disposition de la Commission en tant que document de référence.

24. Afin d'améliorer la capacité de la statistique officielle à utiliser l'estimation sur petits domaines pour produire davantage de données désagrégées se rapportant aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, un module de formation en ligne est actuellement développé conjointement par la Division, la Commission économique et sociale d'Amérique latine et des Caraïbes et le Fonds des Nations Unies pour la population. Les supports de formation en ligne comprennent des documents à lire, des vidéos, des supports d'évaluation et des projets. Les cours, qui seront disponibles début 2022, permettront aux apprenants de se former suivant la modalité d'apprentissage de leur choix, à savoir en adoptant le rythme qui leur convient ou en étant guidés.

⁷ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/disaggregation/>.

IV. Groupes de travail du Groupe d'experts

25. Les trois groupes de travail actuels créés par le Groupe d'experts se concentrent sur les sujets suivants : l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), l'information géospatiale et la méthode de mesure de l'appui au développement⁸. Ces groupes de travail se composent de membres du Groupe d'experts et d'autres représentants invités, sur la base de leur mandat respectif⁹.

A. Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

26. Le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, actuellement présidé par le Mexique, est composé de représentants de 12 pays et de 10 organismes internationaux. À la suite de la publication de la première définition officielle de structure des données se rapportant aux indicateurs en juin 2019, la base de données mondiale a été publiée dans une interface de programmation d'applications SDMX. Depuis, la définition de la structure des données a été mise à jour régulièrement et tant la structure que l'interface sont synchronisées avec la base de données mondiale. Un mécanisme d'échange de données a été établi avec environ six organismes responsables et 35 pays. Tous les organismes responsables sont invités à suivre les dimensions et les codes de la définition de structure des données lorsqu'ils soumettent des données à la base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et beaucoup, mais pas encore tous, utilisent les modèles SDMX conformes à la définition de structure des données fournis ou soumettent leurs données directement dans l'interface SDMX. Cette approche permet de réduire la charge de travail liée à l'établissement de rapports tout en élargissant le champ des échanges de données, ce qui permettra à la Division et aux organismes responsables de tirer pleinement parti des gains d'efficacité découlant de l'échange automatisé de données.

27. À la suite de la publication de la proposition de définition de la structure des métadonnées et au terme du projet pilote d'échange de métadonnées fin 2020, un mécanisme d'échange de métadonnées a été établi avec deux organismes responsables et une quinzaine de pays. La Division a converti tous les ensembles de métadonnées mondiales actuels en nouveau modèle de métadonnées harmonisé, dans lequel toutes les métadonnées sont de fait conformes à la définition de la structure d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et des métadonnées. Désormais, il est également possible de convertir les métadonnées au format SDMX et de les publier dans l'interface de programmation d'applications SDMX de la Division. En conséquence, depuis le 1^{er} novembre 2021, plusieurs ensembles de métadonnées se rapportant à plus de 160 indicateurs sont disponibles dans un format lisible par machine, ce qui est une première. En outre, la Division a développé une version bêta du site de visualisation des métadonnées, qui permet à l'utilisateur de rechercher facilement des métadonnées et de les télécharger dans divers formats, notamment

⁸ Les groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale ont été créés en 2016, tandis que le groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement a été créé en 2020.

⁹ On trouvera des renseignements sur le mandat et la composition de chaque groupe de travail, ainsi que d'autres informations importantes à leur sujet, à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

MS Word et SDMX. La mise en place de mécanismes d'échange automatisé de métadonnées nécessitera des efforts et des ressources supplémentaires.

28. La Division de statistique a continué à mener des activités de renforcement des capacités en matière d'échange de données et de métadonnées statistiques aux fins de l'établissement des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre d'un projet visant à appuyer le suivi des objectifs, financé par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans 20 pays d'Afrique et d'Asie. Des formations ont également été dispensées en partenariat avec la Banque asiatique de développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque africaine de développement et d'autres partenaires. Les activités de renforcement des capacités continuent de se dérouler sous forme virtuelle en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19. Le Groupe de travail a continué de tenir à jour son site d'information, qui comporte des liens vers la définition de la structure des données, des documents techniques et un guide d'utilisateur, et il travaille actuellement à l'élaboration d'une formation en ligne sur l'échange de données et de métadonnées statistiques aux fins de l'établissement d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

B. Groupe de travail sur l'information géospatiale

29. Le Groupe de travail sur l'information géospatiale, présidé par l'Irlande et le Mexique, se compose de 14 États membres, de neuf organismes responsables, de représentants de trois commissions régionales, d'autres groupes invités et d'experts. Il convoque régulièrement des réunions virtuelles ainsi que des réunions plénières annuelles, et fait officiellement rapport au Groupe d'experts. En raison de la nature complémentaire et transversale du Programme 2030, le Groupe de travail contribue également, avec le Secrétariat, à l'élaboration d'un rapport présenté au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, sous le point de l'ordre du jour du Comité intitulé « Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable ».

30. En 2021, le Groupe de travail a travaillé avec diligence pour mener à bien le programme de travail établi à sa sixième réunion qui s'était tenue à Mexico du 9 au 11 mars 2020. Parmi les principales réalisations du Groupe de travail figurent la liste d'indicateurs qui recense 99 indicateurs pouvant être ventilés par zone géographique ou pour lesquels des informations géospatiales ou des observations de la Terre peuvent être utilisées de sorte à éclairer directement ou indirectement la production, la mesure et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; la matrice d'évaluation des objectifs de développement durable, un outil permettant aux pays d'identifier les mécanismes nationaux qui produisent, mesurent et assurent le suivi des indicateurs se rapportant aux objectifs de développement durable à l'aide d'informations géospatiales ; et le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, qui donne suite à l'alinéa i) de la décision 51/101 de la Commission de statistique, dans laquelle la Commission encourage la poursuite des travaux sur le renforcement de l'intégration des données géospatiales et statistiques afin de mieux suivre les progrès dans la réalisation du Programme 2030.

31. En tant que mécanisme d'information stratégique et de communication, le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable vise à jeter des ponts et à promouvoir la compréhension entre les acteurs de la statistique et ceux du domaine géospatiale qui travaillent avec le cadre mondial

d'indicateurs. Ce document, qui vise à ce que l'information géospatiale et l'information géolocalisée soient reconnues et acceptées comme des données officielles pour les objectifs de développement durable et leurs indicateurs mondiaux, fournit des conseils simples et pratiques aux organismes nationaux de statistique et d'information géospatiale, aux organismes responsables et aux autres acteurs qui œuvrent au niveau national à la réalisation des objectifs de développement durable. Les orientations fournies se déclinent en trois parties détaillant en quoi et pourquoi l'information géospatiale est nécessaire et la façon dont elle peut être utilisée pour appuyer les pays dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale. Les ressources disponibles, les cadres géospatiaux mondiaux existants et les approches innovantes mis en avant par le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable s'accompagnent d'une série d'actions clés, d'études de cas et de directives relatives à chaque phase, notamment des recommandations quant à la proposition de valeur unique liée à l'exploitation des données géospatiales et à ses débouchés. Le plan détaille également ce qui doit être fait, quand, pourquoi et par qui. Il contribue à démontrer l'importance du rôle d'intégration que le Cadre intégré de l'information géospatiale, le Cadre statistico-géospatial mondial et d'autres cadres jouent dans la réalisation du Programme 2030.

32. Le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable a fait l'objet d'une évaluation interne approfondie réalisée par le Groupe de travail et le Groupe d'experts, ainsi que par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à sa onzième session, en août 2021. À l'issue d'un vaste processus de développement inclusif et de consultation mené par le Groupe de travail et le Groupe d'experts, il sera fourni comme document de référence et soumis à la Commission pour adoption.

33. Le programme de travail du Groupe de travail pour 2022 a été approuvé par le Groupe d'experts à sa douzième réunion. Le programme de travail détaille les activités qui seront menées en vue de promouvoir le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable ; d'élaborer une note d'orientation sur la ventilation des données par emplacement géographique ; et de compiler les cas d'utilisation illustrant la manière dont les pays ont validé les résultats des observations de la Terre en vue de les intégrer dans leur écosystème national dédié à la réalisation des objectifs de développement durable.

C. Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement

34. Lors de sa cinquante et unième session, en mars 2020, la Commission de statistique a fait part de son soutien concernant la création d'un groupe de travail des Nations unies chargé de développer et d'affiner la mesure de l'appui au développement conformément au Programme 2030 ; a salué l'inclusion dans le groupe de travail d'États membres représentant toutes les régions géographiques, ainsi que des pays donateurs et bénéficiaires ; et a demandé au groupe de faire fond sur les travaux antérieurs pertinents dans ce domaine (voir [E/2020/24](#), décision 51/101).

35. Conformément à cette décision, le Groupe d'experts a créé le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement, composé de 21 États membres représentant toutes les régions géographiques. Il a été demandé à chaque pays participant de nommer deux représentants : un représentant de son organisme national de statistique et un autre issu d'un organisme s'occupant de la mesure de l'appui au développement. Quatre pays observateurs ont également rejoint le groupe

(Allemagne, Brésil, Pays-Bas et République de Corée). En outre, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OCDE et le Département des affaires économiques et sociales ont été invités à apporter un soutien technique au groupe de travail. Conformément à son mandat, le Groupe est principalement chargé de développer et d'affiner la mesure de l'appui au développement conformément au Programme 2030 dans le cadre de la cible 17.3 (Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement)¹⁰. En outre, le Groupe a été invité à formuler des recommandations ou des suggestions sur les travaux supplémentaires requis à la fin de son mandat de deux ans.

36. De mai 2020 à septembre 2021, le Groupe de travail a tenu 14 réunions virtuelles sous la direction de ses coprésidents (Colombie et Norvège) en suivant son programme de travail convenu. Tous les documents de réunion et de suivi ont été publiés sur une plateforme wiki afin de garantir une transparence totale à l'égard de tous les participants et de favoriser la poursuite de la collaboration et des discussions engagées lors de ces réunions. Le Groupe de travail a rendu compte au Groupe d'experts de l'avancement des travaux sur une base régulière (trimestrielle) lors de ses réunions publiques virtuelles. La proposition d'indicateur du Groupe de travail a été soumise à une consultation mondiale ouverte qui s'est tenue du 16 juillet au 27 août 2021, au cours de laquelle elle a reçu un large soutien et fait l'objet de suggestions constructives émanant de 112 répondants du monde entier, représentant une grande variété de parties prenantes. S'appuyant sur les suggestions constructives formulées lors de la consultation, les membres du Groupe de travail ont affiné leur proposition lors de sa quatorzième réunion qui s'est tenue en septembre 2021. La proposition d'indicateur a été examinée et approuvée par le Groupe d'experts lors de sa douzième réunion qui s'est tenue du 2 au 4 novembre 2021.

37. Sur la base de ses travaux et délibérations approfondis, et comme détaillé à l'annexe II du présent rapport, le Groupe d'experts propose l'adoption de l'indicateur de remplacement 17.3.1 (Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement) – avec ses six sous-indicateurs correspondant aux encaissements bruts des flux de financement suivants par les pays en développement :

- a) subventions officielles à l'appui du développement durable ;
- b) prêts concessionnels officiels à l'appui du développement durable ;
- c) prêts officiels non préférentiels à l'appui du développement durable ;
- d) investissement étranger direct ;
- e) financements privés mobilisés à titre expérimental (sous réserve d'un réexamen dans le cadre de la révision des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable en 2025) ;
- f) subventions privées.

38. Dans sa proposition d'indicateur, le Groupe de travail a défini les critères et l'approche qui serviront à identifier les flux de financement pouvant être considérés comme des flux appuyant le développement durable. Le nouvel indicateur 17.3.1 est pleinement conforme au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement puisqu'il distingue les différents flux, selon leur nature, leurs conditions concessionnelles et leur incidence sur le développement, assurant ainsi la transparence. Il suit le point de vue des bénéficiaires. Toutes les données proposées représentent de nouveaux flux de

¹⁰ Disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/GenderSnapshot_2020.pdf.

financement destinés aux pays en développement. L'indicateur s'appuie sur les travaux existants, en particulier les collectes de données standard de l'OCDE et de la CNUCED et les travaux du Groupe de travail sur la mesure du soutien public total au développement durable. Il est étayé par un premier cadre conceptuel sur la coopération Sud-Sud, élaboré par un sous-groupe sur la coopération Sud-Sud, qui permettra aux pays pratiquant cette forme de coopération de produire des rapports¹¹. L'OCDE et la CNUCED seraient donc les coresponsables de l'indicateur. À l'issue de discussions approfondies, des exclusions ont été définies. Ces exclusions ne constituent pas un jugement quant à l'importance de certains flux ou activités, mais ont été établies après avoir évalué l'opportunité de les inclure dans l'indicateur compte tenu de ses objectifs, des critères de développement durable, des exigences du Programme d'action d'Addis-Abeba et du besoin de clarté.

39. Le Groupe de travail a examiné, conformément à son mandat, la question de savoir si les biens publics internationaux au service du développement durable pouvaient ou devaient faire partie de l'indicateur. Il a reconnu que cette question faisait l'objet de discussions intenses aux plus hauts niveaux politiques et dans différents forums, mais a conclu qu'il n'existait toujours pas de concept universellement accepté des biens publics internationaux ni de cadre pour leur mesure. En outre, il a admis qu'il était difficile de concilier la notion de « biens publics mondiaux », dont tous les pays peuvent bénéficier, avec l'objectif spécifique de la cible 17.3 qui vise à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays en développement. En même temps, le Groupe de travail a noté la grande importance des efforts mondiaux et régionaux appuyant la réalisation des objectifs de développement durable et la nécessité de les mesurer. Le Groupe de travail a donc recommandé au Groupe d'experts de procéder à un nouvel examen de la question de la mesure des efforts mondiaux et régionaux déployés en faveur des objectifs de développement durable. Cet examen devrait aboutir à la formulation de suggestions et à une présentation des solutions possibles, compte tenu des discussions afférentes qui se sont tenues aux Nations unies et dans d'autres forums. Il a été proposé qu'un ou plusieurs États membres procèdent à un examen de cette question, comme indiqué dans la recommandation du Groupe de travail, et fassent rapport à la Commission lors de sa prochaine réunion. Des informations détaillées sur les travaux menés par le Groupe de travail, qui a rempli ses objectifs et mené les activités prévues conformément à son mandat, seront mises à la disposition de la Commission en tant que document de référence.

V. Programme de travail du Groupe d'experts

40. Le Groupe d'experts recommande que les activités suivantes soient menées à bien entre mars 2022 et mars 2023 :

a) Mettre l'accent sur la mise en œuvre du cadre d'indicateurs, notamment sur l'intégration des informations et données statistiques géospatiales pour le Programme 2030 ; sur le partage d'expériences et de meilleures pratiques en ce qui concerne le suivi des objectifs de développement durable, notamment via les plateformes, les tableaux de bord et les portails nationaux dédiés aux objectifs, la

¹¹ Les pays membres étaient l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, Cuba, l'Égypte, le Ghana, l'Inde (présidence), le Mexique et la République-Unie de Tanzanie. La Fédération de Russie et l'OCDE étaient des observateurs, et la CNUCED a assuré le secrétariat. Lors d'une réunion d'information organisée par la CNUCED le 17 septembre 2021, les pays du Groupe des 77 et de la Chine ont été informés des progrès accomplis dans l'élaboration de la proposition de nouvel indicateur et du cadre conceptuel pour la mesure de la coopération Sud-Sud. Les participants ont apprécié l'exposé et ont salué la proposition d'indicateur.

communication des données relatives aux objectifs, la ventilation des données et les efforts nationaux visant à remédier au manque de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; sur la promotion des innovations en matière de données ; et sur l'examen du renforcement des capacités et la formulation de recommandations dans ce domaine en coordination avec le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées en s'appuyant sur le nouveau modèle de métadonnées et améliorer la qualité générale des métadonnées relatives aux indicateurs en s'appuyant sur le programme de travail du sous-groupe chargé des métadonnées ;

c) Poursuivre les travaux sur la ventilation des données afin de fournir de nouvelles directives et d'assurer la liaison avec les autres groupes de travail dédiés à la ventilation des données et les mécanismes existants en la matière ;

d) Poursuivre les travaux des groupes de travail du Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale et examiner les programmes de travail de ces groupes afin de s'assurer de leur conformité avec ses propres travaux ;

e) Poursuivre le dialogue avec les organismes responsables afin d'améliorer la circulation des données pour l'établissement de rapports mondiaux sur les objectifs de développement durable ;

f) Organiser des réunions publiques trimestrielles, tenir sa treizième réunion au quatrième trimestre de 2022 et poursuivre ses échanges dans le cadre de réunions mensuelles.

VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

41. La Commission est invitée à :

a) **Prendre note des travaux réalisés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en application de ses décisions ;**

b) **Exprimer ses vues sur les améliorations annuelles (telles que présentées dans l'annexe I) et adopter lesdites améliorations ;**

c) **Prendre note des compléments d'information relatifs au rapport du Groupe de travail sur la mesure de l'appui au développement rendant compte de ses travaux, à la proposition d'indicateur pour la cible 17.3 et à la boîte à outils relative à l'utilisation de l'estimation sur petits domaines au service des objectifs de développement durable ;**

d) **Exprimer ses vues sur le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable et adopter ledit plan d'étapes (tel qu'il figure dans un document de référence) ;**

e) **Exprimer ses vues sur le nouvel indicateur 17.3.1, adopter ledit indicateur et demander que l'OCDE et la CNUCED soient les coresponsables de l'indicateur ; et accepter la dissolution du Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement, dont le mandat est terminé ;**

f) Exprimer ses vues sur la marche à suivre proposée pour un nouvel examen de la question de la mesure des efforts déployés aux niveaux mondial et régional à l'appui des objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 39 ci-dessus, approuver ladite marche à suivre et formuler des suggestions sur la manière de traiter cette question ;

g) Exprimer ses vues sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour 2022 et adopter ledit projet.

Annexe I

Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle

Objectif et libellé actuel de l'indicateur (figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030)

Améliorations apportées à l'indicateur

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.5.2 Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

11.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes, par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

11.5.3 Dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence une fois la nuit tombée

Remarque : l'affinement proposé de l'ancien indicateur 11.5.2 constitue une modification de forme visant à remédier à une incohérence du cadre. Il facilitera l'affectation de séries de données aux indicateurs et est conforme aux annotations des définitions de structures de données relatives aux échanges de données. Le nouvel indicateur 11.5.2 proposé devient un indicateur polyvalent, comprenant une répétition de l'indicateur 1.5.2. L'indicateur 11.5.3 proposé est un nouvel indicateur unique.

Annexe II

Indicateur proposé pour la cible d'objectif de développement durable 17.3

L'objectif principal du Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est de développer et d'affiner la mesure de l'appui au développement conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir E/2020/24, décision 51/101) dans le cadre de la cible 17.3 (Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement). La présente annexe présente les grandes lignes de la proposition finale d'indicateur et de la version préliminaire du rapport sur un indicateur de remplacement 17.3.1. Elle se décline en trois sections : une liste des critères de développement durable convenus par le Groupe de travail ; des informations détaillées sur l'indicateur proposé et ses sous-indicateurs ; et les notes relatives à l'indicateur.

I. Critères de développement durable

Sur la base des discussions du Groupe de travail et des travaux réalisés par l'équipe spéciale sur la mesure du soutien public total au développement durable, l'approche en cascade suivante sera utilisée pour identifier les flux qui peuvent être considérés comme appuyant le développement durable :

1. Les flux faisant partie des indicateurs et sous-indicateurs proposés qui sont détaillés ci-dessous et identifiés individuellement, tels qu'une activité spécifique dans les systèmes d'établissement de rapports des fournisseurs, devraient être inclus s'ils appuient directement la réalisation d'au moins une des cibles des objectifs de développement durable ; ou d'un objectif du plan de développement du pays bénéficiaire, pour autant qu'il vise à appuyer ou à contribuer directement au développement durable, avec les exceptions suivantes :

- a) flux destinés à des activités dont il est anticipé qu'elles auront des effets négatifs sur une ou plusieurs autres cibles ;
- b) flux que le pays bénéficiaire, après discussion avec l'organisme responsable et/ou le pays fournisseur déclarant, refuse de considérer comme un soutien à son développement durable¹.

2. Les flux ou parties de flux faisant partie des indicateurs et sous-indicateurs proposés qui sont détaillés ci-dessous, pour lesquels il n'existe que des données nationales agrégées, sont également considérés comme des flux appuyant le développement durable, sous réserve des mêmes exceptions que celles visées aux points a) et b) du paragraphe 1.

Il convient de noter que certains sous-indicateurs peuvent contenir un mélange de données de flux spécifiques à une activité et de flux agrégés et doivent donc être évalués à l'aune des critères visés aux paragraphes 1 et 2. Il convient également de noter que parmi les autres exclusions spécifiques proposées, telles que détaillées ci-dessous, certaines renforcent l'accent mis par les indicateurs proposés sur le développement durable des pays en développement.

¹ Les organismes responsables sont invités à mettre en place des mécanismes de validation basés sur les critères décrits dans cette section afin de répondre de manière adéquate aux préoccupations des pays bénéficiaires.

II. Indicateur proposé

Le nouvel indicateur 17.3.1 proposé contient des sous-indicateurs relatifs aux encaissements bruts par chaque pays en développement des flux de financement énumérés ci-dessous, dans certains cas sous conditions ou avec des réserves² :

a) 17.3.1 Subventions officielles à l'appui du développement durable

Les subventions sont des transferts de ressources pour lesquels aucun remboursement n'est exigé.

- Certains fournisseurs déclareront les subventions officielles à l'appui du développement durable auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³.
- Certains fournisseurs feront rapport à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) conformément au cadre conceptuel convenu sur la coopération Sud-Sud élaboré par le sous-groupe sur la coopération Sud-Sud⁴, sous réserve d'un essai pilote⁵. Dans ce cadre, la modalité « subventions non remboursables » devrait correspondre étroitement aux subventions officielles à l'appui du développement durable. De même, l'inclusion de la modalité « transferts directs en espèces » sera examinée.

b) 17.3.1 Prêts concessionnels officiels à l'appui du développement durable

Les prêts concessionnels officiels sont des prêts dont la composante dons s'élève à au moins 35 %, calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %.

- Certains fournisseurs déclareront les prêts concessionnels officiels à l'appui du développement durable auprès de l'OCDE.
- Certains fournisseurs feront rapport à la CNUCED selon le cadre conceptuel convenu sur la coopération Sud-Sud, sous réserve d'un essai pilote. La modalité « prêts à taux zéro » et certaines parties de la modalité « prêts » correspondent à des prêts concessionnels officiels à l'appui du développement durable.

c) 17.3.1 Prêts non préférentiels officiels à l'appui du développement durable

Les prêts non préférentiels officiels sont des prêts dont la composante dons est inférieure à 35 %, calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %.

- Certains fournisseurs déclareront les prêts non préférentiels officiels à l'appui du développement durable auprès de l'OCDE.
- Certains fournisseurs feront rapport à la CNUCED selon le cadre conceptuel convenu sur la coopération Sud-Sud, sous réserve d'un essai pilote. Certaines parties de la modalité « prêts » correspondent à des prêts non préférentiels officiels à l'appui du développement durable.

² Voir la première note de la section III de la présente annexe pour une explication du point de vue du bénéficiaire.

³ Il est demandé à la CNUCED et à l'OCDE, en tant que coresponsables, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement dans les rapports mondiaux relatifs à cet indicateur dans les cas où les pays ou partenaires multilatéraux fournissent leurs informations aux deux organisations.

⁴ Les pays membres étaient l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, Cuba, l'Égypte, le Ghana, l'Inde (présidence), le Mexique et la République-Unie de Tanzanie. La Fédération de Russie et l'OCDE étaient des observateurs, et la CNUCED a assuré le secrétariat.

⁵ La CNUCED fournira des données sur les composantes de la coopération Sud-Sud à la suite de la proposition d'indicateur, si ses membres le souhaitent.

d) 17.3.1 Investissement étranger direct

L'investissement étranger direct (IED) est une source essentielle de financement privé et fait partie de l'actuel indicateur 17.3.1. La question de savoir si tous les investissements étrangers directs répondent aux critères de durabilité est une source de préoccupation ; cependant, les investissements étrangers directs étant déclarés par le pays bénéficiaire lui-même, ce dernier est en mesure de répondre à ces préoccupations avec l'entité nationale chargée de présenter l'information financière. Les investissements étrangers directs seront mesurés comme les entrées de chaque pays en développement (entrées d'IED).

Les investissements étrangers directs sont déclarés à la CNUCED selon les modalités actuelles de communication de l'information. Les pays déclarants et la CNUCED sont invités à étudier la manière d'appliquer les critères de développement durable.

e) 17.3.1 Financements privés mobilisés à titre expérimental⁶

Il s'agit de flux privés mobilisés par des interventions officielles (à l'exclusion de ceux mobilisés dans les pays bénéficiaires eux-mêmes) dans les sept catégories suivantes :

- i) Garanties gratuites, subventionnées ou non subventionnées sur les prêts et les investissements destinés aux pays en développement ;
- ii) lignes de crédit ;
- iii) investissement direct dans des sociétés et des structures de titrisation ;
- iv) cofinancement simple, avec assistance technique et renforcement des capacités ;
- v) parts dans des organismes de placement collectif ;
- vi) prêts syndiqués ;
- vii) systèmes de financement de projets.

Le financement privé mobilisé capte une partie des flux privés mobilisés par les partenaires du développement dont l'importance ne cesse de croître. Cependant, des préoccupations et des questions ont été soulevées en ce qui concerne ses limites, la capacité des pays bénéficiaires à s'assurer que le flux répond aux critères de durabilité et le fait que les données disponibles, telles que présentées dans l'étude pilote menée par l'OCDE, se rapportent aux engagements du secteur privé et non aux encaissements effectifs par les pays en développement des montants décaissés, comme pour tous les autres flux.

Le Groupe de travail a reconnu que, bien que les informations relatives aux engagements soient basées sur des accords écrits adossés aux fonds nécessaires, il serait plus utile d'avoir des informations sur les décaissements effectifs comme pour tous les autres sous-indicateurs. L'OCDE, qui a développé cet indicateur, a accepté d'étudier la possibilité de fournir ce type d'information sur la base des décaissements.

Les fonds mobilisés dans les pays bénéficiaires eux-mêmes sont exclus, car ils ne constituent pas une nouvelle entrée de fonds dans ces pays.

Le financement privé mobilisé est donc inclus à titre expérimental, sous réserve d'un réexamen lors de la révision de 2025. Il devrait couvrir et être ventilée par flux

⁶ Cet indicateur est inclus pour mémoire car, dans certains pays, il peut y avoir un chevauchement avec les investissements étrangers directs, notamment en ce qui concerne les postes i), iii) et v).

provenant a) des pays à revenu élevé ; b) des pays à revenu faible ou intermédiaire ; c) de plusieurs pays ou de pays indéterminés. Toutefois, il convient d'exclure les flux dont on sait qu'ils sont mobilisés dans les pays bénéficiaires⁷.

- Certains fournisseurs déclareront les financements privés mobilisés auprès de l'OCDE.
- Les financements privés mobilisés ne font pas partie du cadre conceptuel de la coopération Sud-Sud. Certains fournisseurs qui s'engagent dans cette forme de financement du développement pourraient approcher la CNUCED en ce qui concerne l'essai pilote et le développement ultérieur de cet indicateur en vue d'une application à l'échelle mondiale.

f) 17.3.1 Subventions privées

Le concept de subventions privées est clair, le flux est entièrement concessionnel et le principe de l'inclusion d'un sous-indicateur relatif à ces flux bénéficie d'un appui substantiel. Toutefois, les rapports existants sont incomplets car seules les fondations philanthropiques disposent d'informations détaillées sur les bénéficiaires. Néanmoins, ce sous-indicateur est inclus dans l'espoir que son inclusion encouragera la soumission de déclarations plus complètes.

- Certains fournisseurs déclareront les subventions privées auprès de l'OCDE.
- Les subventions privées ne font pas partie du cadre conceptuel de la coopération Sud-Sud. Certains fournisseurs font rapport sur les subventions privées auprès la CNUCED, à titre volontaire dans le cadre d'un exercice pilote.

III. Notes

1. Si les sous-indicateurs suivent le point de vue du bénéficiaire, les données relatives aux sous-indicateurs proposés, à l'exception des investissements étrangers directs, doivent être déclarées par les fournisseurs.

2. Les sous-indicateurs b) et c) relatifs aux prêts sont mesurés en termes de flux bruts. Les mesures nettes tendraient soit vers zéro (si seuls les remboursements du principal étaient déduits du flux brut), soit vers des chiffres négatifs (si les paiements du principal et des intérêts étaient déduits). Les flux nets sur les prêts (en déduisant uniquement les paiements du principal) sont inclus dans les chiffres totaux de l'aide publique au développement dans l'indicateur 17.2.1 et le service total de la dette publique des pays en développement (en comptant les paiements du principal et des intérêts) est présenté dans l'indicateur 17.4.1.

3. Exclusions dans les flux susmentionnés : les allègements de la dette, les dépenses liées à l'accueil des réfugiés dans les pays donateurs, les frais d'administration non alloués à des activités de développement spécifiques et les dépenses liées à la paix et à la sécurité autres que celles qui doivent être déclarées comme aide publique au développement sont exclues. Bien qu'il soit exclu de l'indicateur pour des raisons de fond et pour des raisons techniques, l'importance de l'allègement de la dette et de sa mesure est reconnue par le Groupe de travail⁸.

⁷ La ventilation suggérée assurera la transparence sur l'origine des flux et devrait de ce fait favoriser la compréhension conceptuelle de cet indicateur et son développement ultérieur.

⁸ Les exclusions prévues aux notes 3 et 4 sont le résultat de discussions approfondies au sein du Groupe de travail et sont fondées sur des considérations conceptuelles et techniques. Le Groupe de travail s'est penché en particulier sur la nécessité que les indicateurs captent les ressources supplémentaires destinées aux pays en développement qui sont susceptibles de contribuer à leur

4. Flux exclus :
- Prêts privés non préférentiels
 - Placement de portefeuille
 - Crédits à l'exportation – officiels, bénéficiant d'un soutien public ou privés
 - Flux à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à 1 an
 - Tout autre flux qui ne relève pas des sous-indicateurs proposés
-

développement durable. Si la proposition inclut les prêts officiels et les investissements étrangers directs, officiels et privés, elle exclut les flux privés motivés par la recherche de profits et générateurs de dettes. Le compte rendu élaboré par le Groupe de travail détaille les raisons qui ont motivé chacune des exclusions, ce qui garantit la clarté, la simplicité, la transparence et la cohérence des sous-indicateurs proposés au fil du temps. Plus spécifiquement, les exclusions garantissent que les sous-indicateurs identifient et distinguent clairement les flux dont la nature et les conditions concessionnelles diffèrent, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Si toutes les exclusions ont reçu un large soutien durant les discussions du Groupe de travail et lors de la consultation ouverte, et si les objections à des exclusions spécifiques ont été relativement peu nombreuses, certains pays estiment néanmoins que toutes les exclusions devraient être réexaminées dans le cadre de la révision de 2025.